

Avis et recommandations

La spécialisation progressive

Avis et recommandations sur la spécialisation progressive

Propos liminaires

Documents de référence :

- Cadre national des formations
- Cahier des charges de l'accréditation
- Document de travail issu de la réflexion menée par la DGESIP avec la présidente du CSL, le président de la CNELP et trois établissements d'enseignement supérieur
- Compte-rendu de la réunion du CSL-LP du 30 janvier 2014

Méthodologie :

- Participation et contribution de la présidente du CSL-LP au groupe de travail piloté par la DGESIP
- Débat en CSL-LP autour des constats et propositions issus du groupe de travail, des questionnements proposés par la présidente et des contributions des membres du CSL-LP.

Il en ressort un certain nombre de constats, d'avis et de propositions qui s'adressent, pour certains, aux établissements, pour d'autres à la tutelle MESR.

Construction d'une offre de formation licence répondant aux enjeux de la spécialisation progressive : constats, avis et propositions

Enjeux :

Améliorer la réussite des étudiants par :

- une orientation adaptée à un projet professionnel et personnel
- l'obtention du diplôme « sans perte de temps »

Constats et propositions :

Un élément-clé : la motivation de l'étudiant et de l'enseignant

Pour ce faire, plusieurs leviers à actionner :

- **proposer en 1ère année une certaine pluridisciplinarité tout en évitant l'écueil d'une année de propédeutique**, avec la possibilité de découvrir des enseignements non dispensés au lycée. La bi- ou pluridisciplinarité a également pour avantage de proposer une ouverture favorisant la compréhension de systèmes complexes, facilitant les carrières professionnelles protéiformes.
 - Motivant pour l'étudiant : la découverte de nouveaux enseignements
 - Motivant pour l'enseignant : la bi- ou pluridisciplinarité lui permet d'exercer sa capacité à innover.
- **développer et promouvoir des modalités pédagogiques nouvelles et diverses**, avec de la pédagogie par projet ou par problème, des travaux de recherche encadrée, etc.
 - Motivant pour l'étudiant : diversité, apprentissage de nouvelles compétences, autonomisation, travail en équipe.

→ Motivant pour l'enseignant : diversité de mise en œuvre de pratiques pédagogiques

Un facteur incontournable : la pédagogie

- **Le type de pédagogie déployé apparaît comme déterminant pour la réussite des étudiants :**
L'innovation pédagogique et la diversification des modalités pédagogiques mises en œuvre sont décisives pour motiver l'étudiant, s'adapter aux nouveaux bacheliers et à la diversité des profils des jeunes étudiants, répondre à certains besoins du monde actuel (développer la capacité à comprendre des systèmes complexes, développer des compétences).

- **L'innovation pédagogique doit bénéficier à tous :**

Les pédagogies différenciées doivent permettre aussi bien de soutenir les étudiants les plus fragiles que de pousser les étudiants « à fort potentiel ». **Attention toutefois à aboutir à un diplôme unique, quelles que soient les modalités d'obtention de ce dernier.**

- **Les dispositifs d'aide à la réussite doivent être maintenus, mais mieux ciblés :** ne proposer les dispositifs de soutien qu'aux étudiants **repérés** comme fragiles.

Deux questions restent centrales :

→ quand et comment identifier ces étudiants ?

Des éléments de réponse possible :

- quand : le plus tôt possible, dès le début du S1.
- comment : notes au bac, tests en 1^{ère} semaine.

◦ comment faire en sorte que les dispositifs proposés ciblent bien les étudiants qui en ont vraiment besoin, compte tenu de leur caractère non obligatoire ; on en revient à la question de la motivation.

- **Compétences :** l'approche des apprentissages par les compétences est pour le moment moins avancée dans les établissements.

Cette réflexion devra être creusée progressivement. Elle a fait l'objet d'un séminaire commun des CSL-LP et CSM et devra se poursuivre par une réflexion sur la question de l'évaluation des compétences.

Des leviers pour avancer sur cette question :

La formation des enseignants, la diffusion des référentiels de compétences en licence, un portage politique, une réflexion sur l'évaluation des compétences à mener dans le cadre des travaux du CSL-LP, le processus d'inscription des diplômes au RNCP et la révision du supplément au diplôme.

- **La formation des enseignants à la pédagogie est indispensable.** Elle est encore assez peu mise en œuvre dans les universités et est basée sur le volontariat. Elle semble pourtant être un moteur important dans l'implication des enseignants chercheurs dans leur métier d'enseignant. **Une formation majoritairement effectuée par les pairs**, adaptée aux problématiques propres à l'enseignement supérieur est sans doute facteur d'acceptation. **Il est important de s'appuyer sur des structures mutualisées de formation des enseignants à l'échelle d'un site** (ESPE, services d'ingénierie pédagogique pour l'utilisation des TICE, les services universitaires de pédagogie (SUP)..) de façon à favoriser les échanges entre enseignants de structures différentes (composantes, écoles, etc.) et de disciplines/domaines différents.

Une question cruciale : quand, et comment, s'opère le choix d'orientation ?

- La question n'est pas complètement tranchée : l'arrêté du CNF stipule qu'il doit s'opérer avant la fin du S4. **Il faut donc ménager des passerelles tardives dans le cursus, sans pour autant empêcher les étudiants ayant un projet professionnel et personnel (PPP) défini de se spécialiser rapidement.**

→ La construction de parcours commençant par un portail pluridisciplinaire (L1) et se poursuivant par une majeure/mineure (L2 et L3) pour aboutir à une licence mono-disciplinaire ou bi-disciplinaire, peut convenir à la fois aux étudiants ayant un projet défini et à ceux ayant besoin de tester plus de disciplines pour élaborer leur PPP. Ainsi, l'étudiant a la possibilité de découvrir divers enseignements et de faire un choix « en connaissance de cause ». Il a la possibilité de revenir, au moins partiellement, sur ses choix. Le tout sans perte de temps, le cursus pouvant se faire en 3 ans même en cas de changement d'orientation.

→ Cette architecture présente également pour avantage de donner la possibilité de se préparer en S3 et S4 à une LP, sans obliger l'étudiant pour autant à intégrer une LP et sans bloquer un étudiant qui n'aurait pas été recruté en LP.

- Le choix d'orientation nécessite un travail sur le PPP progressif et accompagné, commençant dès le S1.

L'articulation entre licence et licence professionnelle : Faut-il faire évoluer les LP pour y faciliter l'accueil des étudiants issus de L2 ?

L'articulation entre licence et licence professionnelle a fait l'objet d'un débat approfondi.

Des constats partagés :

- La licence professionnelle a fait ses preuves, même si son attractivité vis-à-vis des étudiants de licence n'a pas atteint les objectifs attendus.
- Vouloir attirer plus d'étudiants de L2 en LP ne doit pas pour autant « casser » ce qui a fait ses preuves depuis des années, à savoir des possibilités de poursuites d'études pour des étudiants titulaires de DUT ou BTS.
- De façon générale il convient donc de s'assurer que la conception des LP s'adresse à un public issu de formations diverses, et que la LP soit considérée comme une voie de réussite pour les étudiants issus de L2.
- Les partenaires socio-économiques estiment que, dans de nombreux secteurs d'activités, un étudiant de L2 a toute sa place en LP, sans nécessiter trop de pré-requis sur des compétences métiers ou technologiques.

Une question liée à la sélectivité des LP :

- L'aspect sélectif et le recrutement très largement national des LP posent la question de la préparation des étudiants de licence à l'entrée des licences professionnelles de l'établissement. Doit-on « fidéliser » les étudiants de l'établissement ?

En conclusion :

En réponse à la question : **Faut-il faire évoluer les LP pour y faciliter l'accueil des étudiants issus de L2 ?**

Le CSL-LP s'accorde sur l'avis suivant :

- Cela ne semble pas souhaitable au risque de fragiliser les LP qui ont fait leurs preuves. Il s'agit plutôt de préparer les étudiants en amont.
- Il semble que le plus important est de prévoir dans les parcours-types un ensemble de modules qui permettent à l'étudiant (au-delà des compétences génériques des référentiels de compétences en licence) :
 - d'affiner son projet
 - de s'assurer de son choix d'orientation
 - d'augmenter ses chances d'intégrer la LP de son choix, au sein de son établissement ou non (par ex. : en portant à sa connaissance les métiers associés à un ensemble de LP)

Une condition essentielle de réussite de cette articulation entre L et LP consiste à mobiliser conjointement les équipes pédagogiques et les conseils de perfectionnement associés.

Un schéma a priori efficace : portail en L1 et majeure / mineure en L2 / L3

- L1 : portail pluridisciplinaire du domaine, combinant éventuellement deux domaines. Il est constitué de deux disciplines a minima.
- L2 et L3 : parcours construits autour de couples majeure / mineure.
- Il n'est pas souhaité de fixer un nombre d'ECTS associé à la majeure, mais la poursuite d'études dans un master du même champ disciplinaire doit être assurée.

La mineure peut être une discipline ou un ensemble de modules préparant à la LP, ou à des métiers ciblés (métiers de l'enseignement par exemple).

Ce schéma offre à tous les étudiants la possibilité d'obtenir une licence mono-disciplinaire ou bi-disciplinaire, selon la nature et le poids de la mineure.

Les étudiants les plus solides peuvent suivre des enseignements supplémentaires, ce qui leur permet éventuellement d'obtenir deux diplômes de licence en fin de cursus.

Quelques points d'attention sur l'élaboration de l'offre de formation en licence

- Une condition essentielle : la concertation au sein des équipes pédagogiques et des conseils de perfectionnement.
- Des obstacles à ne pas négliger :
 - des sites parfois éloignés géographiquement ;
 - des emplois du temps difficiles à concilier ;
 - les capacités d'accueil à prendre en compte.

L'utilisation des référentiels de compétences en licence, pour penser la construction des parcours par l'approche compétences et utiliser une entrée « métiers ».

Des recommandations à l'intention du MESR :

Les présents avis et propositions du CSL-LP seront diffusés en tant que tels selon les canaux actuels : via les membres du CSL-LP et l'espace collaboratif.

Cependant, les membres du CSL-LP, estimant qu'un portage politique affirmé est indispensable, adressent un certain nombre de recommandations à la tutelle MESR, garante de la réelle connaissance et appropriation par les établissements des travaux du CSL-LP :

- Le CSL-LP estime que le présent avis répond aux enjeux de la spécialisation progressive et en demande la publication sur le site Web dédié, lorsqu'il sera créé, sous une forme normalisée.
- Le CSL-LP demande à la tutelle de s'en emparer et d'en extraire le contenu à diffuser aux établissements à travers un document officiel. Le CSL-LP demande d'être informé de la prise en compte totale ou partielle de son avis.
- Le CSL-LP préconise également d'utiliser la procédure d'accréditation des établissements comme mesure incitative.
- Enfin, le CSL-LP souhaite que la question de la formation des enseignants de l'ESR trouve une réponse adaptée aux enjeux de la licence.